



Leader Syndic

Votre Syndic de Copropriété sur Orléans et l' Agglomération



Découvrez **4** bonnes raisons
de choisir Leader Syndic



Faire gérer ma copropriété **au mieux de mes intérêts** :

- Le **Forfait Syndic adapté** à ma copropriété à **partir de 12 €/mois** par logement pour les copropriétés de moins de 20 lots principaux et **dégressifs au delà**.
- Des **tarifs clairs** sans mauvaise surprise.
- La **maîtrise des coûts** par une meilleure gestion des contrats et une analyse régulière des charges.
- Une **gestion transparente** : accès à l'ensemble des informations comptables de la copropriété sur internet.

* Prix TTC. Tarification sur mesure en fonction de la typologie et des besoins de la copropriété.



Confier ma copropriété **en toute sécurité** :

- Un **gestionnaire** pour ma copropriété **dédié** en liaison avec le conseil syndical.
- Une équipe de **professionnels de l'immobilier** (juriste, gestionnaire) expérimentée.
- Un **réseau de consultants** externes : avocat, architecte, notaire.
- Des **garanties** sur les prestations réalisées via la **charte d'engagement fournisseur** et les conditions générales d'achat Leader Syndic.



Communiquer, obtenir des informations c'est plus facile avec Leader Syndic.

- Un **gestionnaire** dédié pour ma copropriété **joignable** sur son portable de 9h à 18h.
- Un **retour sur mes demandes** mail sous **24 heures**.
- **24h/24**, grâce l' application smartphone, tablette et internet Leader Syndic :
 - **Je reste informé** sur les évènements de ma copropriété (ex: intervention travaux, chgt code entrée, planification des visites techniques...).
 - **J' accède** à l' intégralité des **informations et documents** de la copropriété et à mon espace privé.
 - **Je signale** à mon syndic tout désordre pour intervention.

Membres du conseil syndical, copropriétaires gagnez du temps avec l'appli Leader Syndic !



- Je fais mes **demandes d'intervention** à mon syndic ou pose une question en quelques clics.
- Je consulte les **documents mis à disposition** par le syndic ou le conseil syndical.
- Je retrouve sous forme numérique tous les courriers reçus.
- **Je communique** et sauvegarde l' historique de mes échanges **avec le syndic ou le conseil syndical**.
- **Je suis mes comptes** ainsi que **ceux de la copropriété** (budget et dépenses, solde bancaire, balance des comptes...) ainsi que tous documents liés à la gestion de la copropriété.
- En tant que **membre du conseil syndical** je bénéficie de droits étendus afin d'accéder à des informations plus détaillées (ex : relevés bancaires, suivi des demandes des copropriétaires...).

Changer de Syndic en **4** étapes



- Nous vous accompagnons à chaque étape et récupérons à l'issue tous les documents (comptables, administratifs et réglementaires) et archives de la copropriété auprès de l'ancien syndic.